

**M. Axworthy:** Monsieur le président, je présente mes excuses au député. J'ai reçu un appel téléphonique. Je regrette de n'avoir pas pu suivre son discours d'un bout à l'autre. Je lirai le compte rendu et je lui répondrai par écrit au début de la semaine prochaine, si cela lui convient. Je préférerais savoir exactement ce qu'il a dit avant de répondre à la Chambre.

**M. Taylor:** Monsieur le président, j'ai trois questions à poser au ministre. Je vais les poser rapidement car je crois qu'il y a eu une entente.

D'abord, il y a de nombreux chômeurs. Un grand nombre d'entre eux essaient de se débrouiller seuls pour trouver du travail. Lorsqu'ils y parviennent, ils doivent parfois entrer immédiatement en fonction et déménager. Selon les règlements actuels, ces gens doivent remplir certaines formalités avant de déménager s'ils veulent obtenir une aide financière. Je demande au ministre si l'on ne peut pas assouplir les règlements, car un grand nombre de chômeurs qui trouvent eux-mêmes du travail n'ont pas le temps de se présenter d'abord au bureau de l'assurance-chômage, car il n'y en a pas partout. Ne pourrait-on pas assouplir un peu les règlements afin d'inciter les chômeurs à trouver de l'emploi en leur offrant de l'aide pour couvrir leurs frais de déménagement?

Deuxièmement, je tiens à abonder dans le sens du député de Nepean-Carleton au sujet des adoptions. Un grand nombre de mes électeurs ont adopté des bébés de deux, de trois ou quatre jours. C'est comme s'ils les avaient faits eux-mêmes. Le ministre insiste pour que la mère reste à la maison avec son bébé pendant six mois. Un grand nombre d'entre elles n'en ont guère les moyens. Ces personnes ont adopté l'enfant et lui ont donné leur nom. Le ministre peut-il songer à modifier la loi afin que les parents adoptifs puissent bénéficier de l'assurance-chômage?

Troisièmement, je voudrais parler des téléphones du bureau de Calgary. Il faut parfois attendre très longtemps avant d'obtenir la ligne. Ce bureau a un système téléphonique archaïque. D'autres bureaux gouvernementaux ont un central téléphonique. Vous n'êtes pas obligé de rester pendu au téléphone parfois une demi-heure à attendre que la ligne ne sonne plus occupée. Je voudrais rendre hommage à John Hodge, le responsable à Calgary. Il accomplit du bon travail. Cependant, les lacunes du service téléphonique nuisent à son travail. Il ne me l'a pas dit, mais je le sais. Je voudrais que l'on installe un standard dans les bureaux qui reçoivent beaucoup d'appels. Cela empêcherait les gens de ronger leur frein au bout du fil et d'exploser quand on leur répond enfin.

**M. Axworthy:** Monsieur le président, en ce qui a trait à la mobilité, nous avons un programme de subventions à la mobilité. Je signale que l'on a profité beaucoup plus fréquemment de ce programme ces derniers mois que l'année dernière. Il s'adresse à ceux qui déménagent de façon permanente, et non temporaire. Il existe certaines conditions en ce qui a trait à la distance minimale à parcourir. Si nous exigeons que les gens s'adressent à nos bureaux, c'est pour vérifier que le déménagement prévu correspond à nos conditions. Je suis tout disposé à fournir au député une explication plus détaillée. Je sais que le temps avance, et je ne voudrais pas m'étendre trop longtemps

là-dessus. Mais la question est valable, et je ferai parvenir au député un exposé de la situation.

Je suis heureux que le député ait abordé la question de l'adoption. J'ai reçu de très nombreuses instances à ce sujet, non seulement de la part du député de Nepean-Carleton, mais encore de beaucoup d'autres députés. Ces mesures étaient proposées dans les recommandations du groupe de travail en vue de la réforme. Mes collègues du gouvernement les étudient actuellement très favorablement. Nous n'avons pas encore arrêté nos recommandations définitives. Je tiens à assurer au député que nous comptons bien intervenir à ce sujet quand nous présenterons le bill d'ensemble pour une réforme de la loi sur l'assurance-chômage.

Pour ce qui est du troisième point soulevé, celui du téléphone, je ne suis pas en mesure d'y répondre immédiatement. Je demanderai aux services du sous-ministre d'étudier la question, et je ferai rapport au député.

**M. Deans:** Monsieur le président, je voudrais que le ministre nous dise quand il prévoit présenter le bill proposant une réforme globale. La Chambre aimerait se pencher sur un certain nombre de questions.

Ma deuxième question a directement trait au bill. Dernièrement, j'ai écrit au ministre au sujet de la situation de ceux qui sont impliqués dans un conflit de travail, de l'interprétation de leur position et des problèmes qui en découlent. Le ministre a-t-il pu examiner les propositions de changement concernant le cas dont il s'est fort bien occupé? Quelques employés ont ainsi été touchés au cours du conflit de travail à la Steel Company of Canada, à Hamilton. Pouvons-nous nous attendre à une modification de cette interprétation? Peut-il nous donner une idée des modifications qui viendront?

**M. Axworthy:** Monsieur le président, pour ce qui est de la première question, la décision ne m'appartient pas entièrement. Nous avons consacré toute une année à la consultation et le cabinet se penche actuellement sur des recommandations. Vu leur aspect global, nous avons voulu que le Parlement dispose de tout le temps nécessaire à une bonne étude. Le gouvernement voudra sans doute remettre le débat à la prochaine session. Le distingué leader parlementaire en déterminera le moment le plus propice, de concert avec le député de Hamilton-Mountain et celui du Yukon. Mais nous agirons aussitôt que nous le pourrons. Dans les circonstances, je voudrais pouvoir mieux saisir ce qui se dessine en vue d'apporter des modifications en conséquence.

Nous avons institué un comité composé d'employeurs et de syndicalistes pour établir les modifications à apporter aux dispositions de l'article 44 relatif aux conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage pendant les grèves. Les conclusions sont loin d'avoir été unanimes et l'on ne peut parler d'un consensus. Après avoir étudié les conclusions du comité, mes fonctionnaires sont en train de rédiger un rapport, à ma demande. Si nous pouvons aboutir à une solution qui plaise aux deux parties, nous verrons s'il est possible de l'inclure dans le projet de loi d'ensemble.